

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 53 (2006)

Heft: 3

Artikel: Collaboration avec l'étranger en matière de protection de la population

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-370362>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

Collaboration avec l'étranger en matière de protection de la population

OFPP. L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) accorde une grande importance à la collaboration internationale. De nombreux sinistres peuvent avoir des répercussions qui dépassent largement le cadre national. Ils exigent donc une action concertée avec l'étranger, au niveau des mesures de précaution comme à celui de la gestion de l'événement. Les contacts internationaux favorisent en outre l'échange de connaissances.

Pour être en mesure de faire face adéquatement à toutes ses tâches, l'OFPP est tributaire d'une bonne collaboration avec l'étranger. L'office s'en réfère à cet égard à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) qui attribue certaines tâches à la Confédération dans le domaine de la collaboration internationale (article 7), notamment dans le cadre de la recherche (article 8). Chacun des secteurs d'activité de l'OFPP entretient de diverses façons des contacts internationaux:

- participation à des congrès et conférences;
- représentation de l'OFPP au sein d'organisations internationales et de groupes de travail;
- entretien de relations avec des organes homologues de protection de la population de pays étrangers, au niveau de l'office ou des divisions;
- accueil et encadrement de visiteurs étrangers, au niveau de l'office ou des divisions.

Direction et Division Conception et coordination (CC)

A l'échelon de la direction (y compris CC), les contacts internationaux de l'office s'articulent essentiellement autour de thèmes généraux de protection de la population. Actuellement, l'accent est mis sur les points suivants:

- contacts avec les organes concernés des Etats voisins, surtout avec l'Allemagne et son nouvel Office fédéral de la protection de la population et de l'aide en cas de catastrophe (BBK), à Bonn;
- contacts avec d'autres organes gouvernementaux étrangers, surtout de pays européens;
- engagement dans le cadre du programme Pfp de l'OTAN (Partnership for Peace/Partenariat pour la paix);
- examen des possibilités de collaboration avec le «Civil Protection Mechanism» (mécanisme de protection civile) de l'Union européenne (UE);
- développement commun de méthodes,

standards et conventions dans le domaine de la protection des biens culturels (Unesco).

Laboratoire de Spiez

Le Laboratoire de Spiez est le centre de compétence suisse reconnu au niveau mondial pour la protection contre les menaces atomiques, biologiques et chimiques (ABC/NRBC). Dans le cadre international, il est engagé dans des activités liées au contrôle de l'armement et au désarmement. Il entretient des contacts avec des laboratoires partenaires, avec des organes spécialisés de divers pays, surtout européens, et avec des organisations internationales. Il est aussi associé aux activités de la Suisse dans le cadre du programme Pfp.

Centrale nationale d'alarme

La Centrale nationale d'alarme (CENAL) est l'organe de la Confédération spécialisé dans les événements extraordinaires comme l'augmentation de la radioactivité, les accidents chimiques majeurs, les problèmes survenant dans les barrages, etc. La CENAL remplit des engagements directs et indirects résultant de conventions avec des Etats voisins ou d'accords internationaux. Elle contribue égale-

ment à l'engagement de la Suisse dans le cadre du programme Pfp.

Division de l'instruction

Sur le plan international, la Division de l'instruction s'attache essentiellement à échanger des informations et des expériences sur la matière des cours et sur les aspects méthodologiques. Ainsi, d'un côté, des instructeurs de l'office vont suivre des cours à l'étranger (surtout en Allemagne) et, de l'autre côté, les cours dispensés en Suisse sont ouverts à des participants étrangers si le nombre de places est suffisant (selon l'expérience, avant tout dans les cours en langue française). Des cours spéciaux et des séminaires sont par ailleurs proposés dans le cadre de l'engagement Pfp (en anglais). La Division de l'instruction est aussi engagée dans la préparation, la conduite et l'évaluation d'exercices transfrontaliers, tels «Regio Cat 06» et «Rheintal 06» auxquels la CENAL participe également.

Division de l'infrastructure

La Division de l'infrastructure tire également profit des expériences faites par d'autres pays concernant les questions relatives aux techniques de constructions de protection, au matériel et à la technologie des communications. L'échange de connaissances avec les services concernés est bien implanté depuis des années avec les pays scandinaves et doit encore être développé avec les Etats voisins. □

Durant les années 90, des experts du Laboratoire de Spiez mandatés par l'UNSCOM ont été envoyés en Irak en qualité d'inspecteurs de l'armement. Ils ont participé à la destruction de l'important arsenal d'armes chimiques qui était alors en possession de l'Irak.

